

Animation et Sports

► **Emploi et formation**
EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

ÉDITO

Au-delà de ce nouveau numéro, le travail d'observation et d'identification des enjeux de qualification dans le champ jeunesse et sport porte ses fruits et va s'intensifier en 2008. La **préparation d'un accord quadripartite** (État, Région, représentants des employeurs et représentants des salariés), visant à améliorer les conditions d'accès à la formation et à l'emploi dans ses secteurs, est à l'étude. Une réflexion préalable est nécessaire, au moins sur trois aspects. En premier lieu, délimiter les activités professionnelles concernées, Ensuite, il s'agira de repérer l'ensemble des acteurs, tant au niveau régional que national, pouvant être impliqués dans cet accord. Enfin, il faudra mettre en avant les problématiques spécifiques du secteur. Parallèlement, une nouvelle investigation concernant **l'encadrement professionnel des sports de nature en montagne** démarre. Cette étude, soutenue par la DRDJS PACA, la mission montagne du Conseil régional PACA, le pôle Ressources national sports de nature du ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, sera conduite en partenariat avec le laboratoire sport, identité, organisation (SIO) de l'université de Toulouse. Dès les premiers résultats disponibles, le semestriel rendra compte de ces travaux.

EMPLOI

L'emploi au féminin dans le secteur sportif

L'emploi sportif est comptabilisé à partir de la nature de la structure d'accueil du salarié. Il s'agit des structures de gestion des installations sportives (Nomenclature d'activités française, NAF 926 A, que l'on notera pour simplifier installations sportives) et des autres activités sportives (NAF 926 C). Cette dernière classe comprend notamment l'organisation et la gestion des activités sportives, par des associations, des clubs, sociétés pour professionnels ou amateurs.



► L'emploi dans les activités sportives ne progresse plus depuis 2005

Tableau 1 – Nombre d'employeurs et de salariés en PACA, 2006

	Nombre d'employeurs	Variation sur un an	Effectif salarié	Variation sur un an	Dont femmes
Installations sportives	265	+ 3,5 %	1 753	0,0 %	43,7 %
Autres activités sportives	1 899	- 2,8 %	7 001	- 1,2 %	39,7 %
Total régional tous secteurs	140 012	+ 3,3 %	1 157 307	+ 5,3 %	44,8 %

Source : Unédic – Traitement ORM.

Note de lecture : les effectifs employés dans les autres activités sportives, au 31 décembre 2006, étaient au nombre de 7 001, soit une baisse de 1,2 % par rapport à 2005.

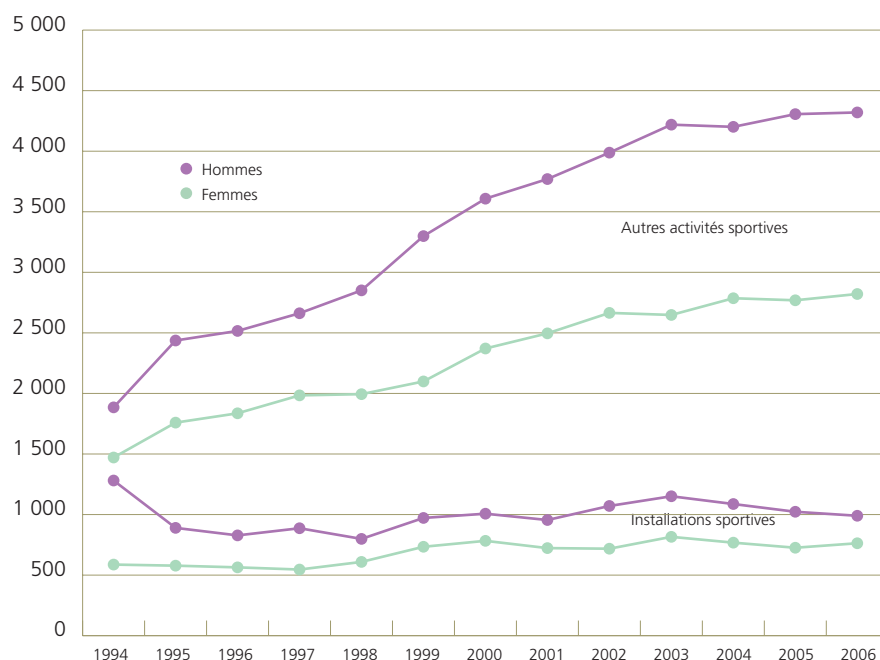
Après une décennie de croissance continue, le nombre de structures employeuses et celui des salariés se sont stabilisés à partir de 2003 (voir « Chiffres-clés Animation et Sports », n° 2, ORM). L'année 2006 est même synonyme de légère baisse. À ce jour, l'emploi sportif ne progresse plus dans la région.

► **La place de la femme ne se renforce pas dans le secteur sportif**

Bien qu'elles soient plus nombreuses (en valeurs absolues) que dans les années 1980, la présence des femmes n'a pas évolué dans les mêmes proportions que celle des hommes. Aussi, les écarts de pourcentage entre hommes et femmes se creusent dans les organisations et clubs sportifs de la région. En 2006, elles ne représentent plus que 39 % des effectifs, pour 43 % en 1994. Par contre, la tendance est à la hausse dans les structures de gestion des installations sportives, où elles représentent 44 % des effectifs, contre pour 31 % en 1994.

L'étude de Viviane Tchernonog montre que, au niveau national, le secteur sportif reste un « fief masculin » où 83 % des dirigeants d'association sont des hommes.

Graphique 1 – Évolution de l'emploi dans les activités sportives en PACA



Source : Unédic – Traitement ORM.

► **Un emploi féminin plus précaire**

Les données DADS

La déclaration annuelle des données sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise ayant au moins un salarié. Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs, y compris les administrations et les établissements publics, fournissent annuellement et pour chaque établissement la masse des traitements qu'ils ont versés, les effectifs employés et une liste nominative de leurs salariés indiquant, pour chacun, le montant des rémunérations salariales. Le champ de l'exploitation des DADS par l'Insee couvre actuellement l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, à l'exception des agents des ministères, titulaires ou non, des services domestiques et des activités extra-territoriales. (Source : Insee)

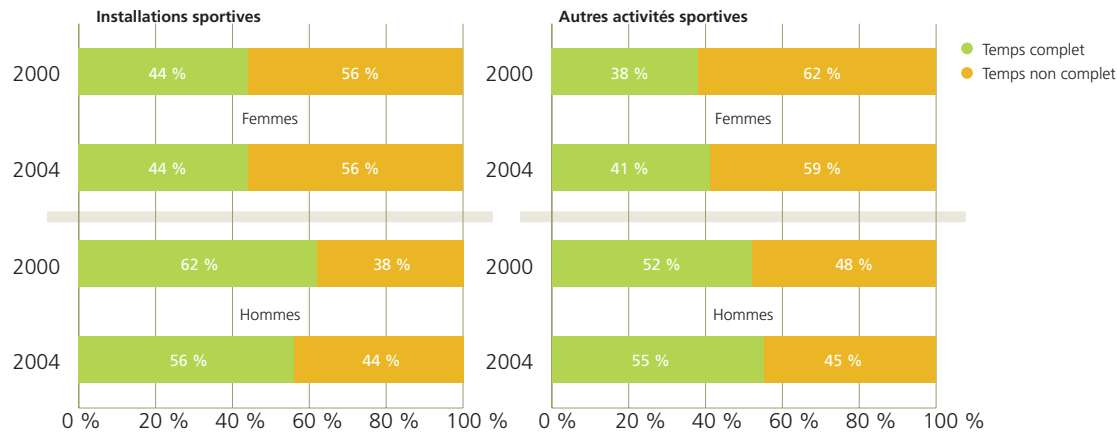
Dans le secteur sportif, les femmes cumulent deux « handicaps » : d'une part, de nombreuses associations ont une activité saisonnière ou limitée et ont donc souvent recours à des salariés à temps partiel ; d'autre part, les femmes y occupent des postes administratifs qui, comme dans tous les autres secteurs, sont fréquemment des temps partiels et des contrats aidés (voir « Mémo » n° 28, ORM).

Cette situation a évolué différemment selon l'activité de la structure. Dans la gestion des installations sportives, la tendance vers davantage d'embauches à temps partiel modifie plus la situation professionnelle des hommes que celle de femmes. En 2004, 44 % sont à temps non complet, contre 38 % en 2000. Toutefois, les effectifs féminins sont encore majoritaires sur les postes à temps partiel (56 % d'entre elles).



Dans les autres activités sportives, la situation s'est un peu améliorée puisque le temps non complet féminin passe de 62 % à 59 %. La norme d'embauche des femmes, dans le secteur sportif, reste malgré tout le temps partiel ; il concerne 60 femmes sur 100 pour 45 hommes sur 100.

Graphiques 2 et 3 – Part des postes rémunérés selon les conditions d'emploi

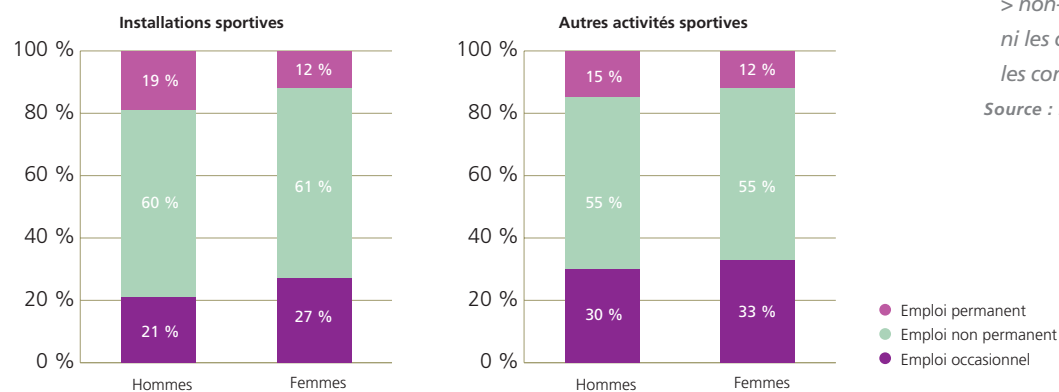


Source : Insee, DADS 2000 et 2004 – Traitement ORM.

Globalement, les emplois permanents ne représentent que 15 % de l'ensemble des emplois sportifs de la région (+ 2 points depuis 2000). Cette situation d'emploi diffère selon l'activité de la structure et le sexe. Dans les structures d'entretien des installations sportives, malgré la baisse des effectifs, le nombre d'emplois permanents a augmenté pour tout le monde. Une certaine amélioration des conditions de recrutement est à souligner. Néanmoins, des disparités entre hommes et femmes persistent (19 % de postes permanents contre 12 % pour les femmes).

Dans les associations et clubs sportifs, la baisse générale des emplois saisonniers est surtout favorable aux femmes. Leur situation professionnelle se rapproche de celle des hommes (13 % d'emplois permanents contre 16 % pour les hommes).

Graphiques 4 et 5 – Statut des postes rémunérés, par sexe, en 2004



Source : Insee, DADS 2004 – Traitement ORM.

- **Emploi occasionnel** : emploi remplissant au moins une des conditions suivantes : une durée d'emploi annuelle inférieure à 12 jours ou 60 heures, ou une rémunération annuelle de moins de 838 euros, ou encore un salaire horaire de moins de 1,5 euro.
- **Emploi non occasionnel** :
 - > permanents : à temps plein ou minimum 80 % toute l'année ;
 - > non-permanents : autres cas ne respectant ni les conditions des emplois occasionnels ni les conditions des emplois permanents.

Source : Insee.

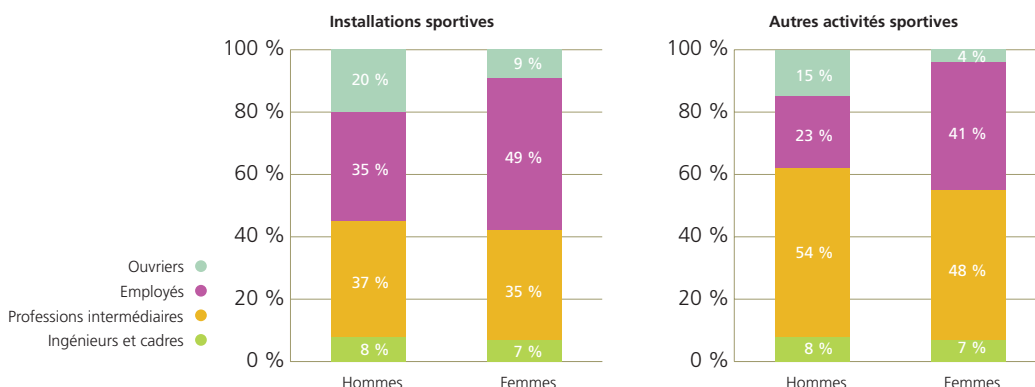
► Les professions intermédiaires concentrent le plus gros des effectifs des structures sportives

Les professions intermédiaires forment la majorité des catégories socioprofessionnelles représentées dans l'emploi sportif masculin (52 %). En général, les hommes sont sur des postes de moniteurs et éducateurs sportifs. Les cadres ne représentent que 7 % des effectifs, et les ouvriers entre 15 à 20 % selon la nature d'activités de la structure.

Les catégories d'ouvriers sont très peu représentées parmi les femmes. Celles-ci sont principalement embauchées sur des postes de professions intermédiaires de l'enseignement (éducatrices et monitrices sportives). Dans les structures de gestion des installations sportives, la moitié des effectifs féminins sont employées : 19 % sont employées administrati-

ves et 27 % sont employées des services divers (cette dernière CSP concentre *a priori* les aides-animateurs). Elles sont donc globalement sur des postes moins bien rémunérés.

Graphiques 6 et 7 – Catégories socioprofessionnelles des salariés, par sexe, en 2004



Source : Insee, DADS 2004 – Traitement ORM.

En résumé, la situation de la femme dans les activités sportives s'est un peu améliorée mais les disparités demeurent. Les femmes sont plus souvent sur des contrats de courte durée et à temps partiel. La nature des tâches qui leur sont confiées explique en grande partie ces différences.

FORMATION

Le suivi des stagiaires en formation en 2006-2007

► Baisse du nombre de places en formation en 2006-2007

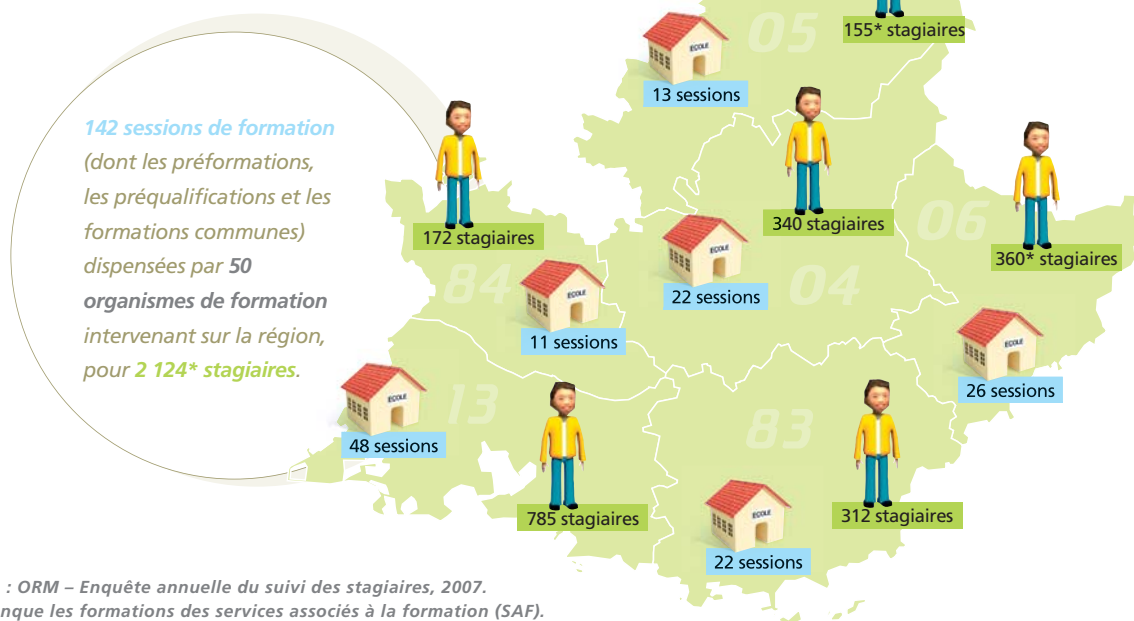
Indépendamment du problème de collecte de données (qui concerne environ 120 à 140 stagiaires), la tendance est aujourd'hui à la baisse du nombre de places offertes dans le cadre de formations, principalement sportives ou de niveau V. La réduction des effectifs de stagiaires est ainsi évaluée à 6 %. Elle s'explique, en outre, par une réduction du nombre de places prévues dans le cadre de la commande publique de formation financée par la Région (sur les actions à destination des demandeurs d'emploi).



Les diplômes de la Jeunesse et des Sports, accessibles par la VAE

BAPAAT (brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technique)	niveau V
BEES 1 (brevet d'État d'éducateur sportif 1 ^{er} degré)	niveau IV
BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport)	niveau IV
DEFA (diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation)	niveau III
DEJEPS (diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports)	niveau III
BEES 2 (brevet d'État d'éducateur sportif 2 ^e degré)	niveau II
DESJEPS (diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports)	niveau II

Carte 1 – Répartition des sessions de formation et des stagiaires jeunesse et sport (PACA) en 2006-2007



Source : ORM – Enquête annuelle du suivi des stagiaires, 2007.
* Il manque les formations des services associés à la formation (SAF).

Tableau 2 – Effectifs des stagiaires inscrits en formations habilitées par la DRDJS PACA en 2006-2007

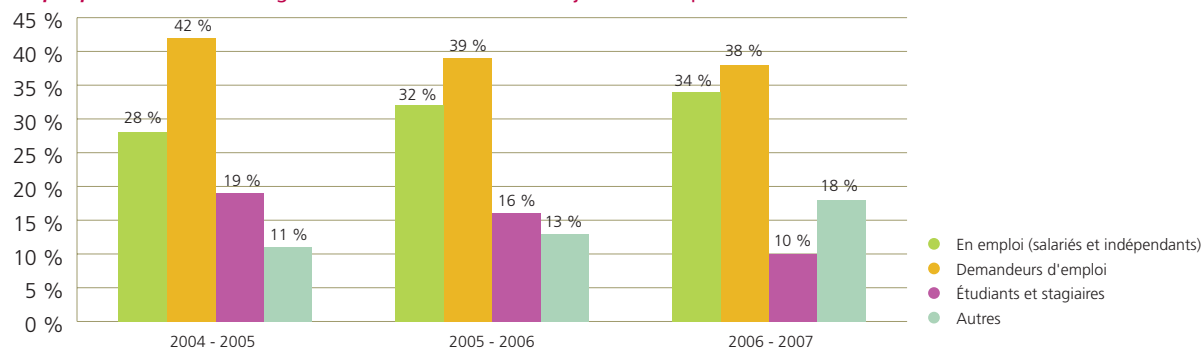
	Effectif de l'animation socioculturelle	Effectif de l'animation sportive	Effectif total	Dont femmes
BAPAAT	152	76	228	55 %
BEES 1		794	794	26 %
BPJEPS	385	425	810	56 %
DEFA	188		188	51 %
BEES 2		10	10	20 %*
Préqualifications, préformations		94	94	23 %
Total	725	1 399	2 124	43 %

Source : ORM – Enquête annuelle du suivi des stagiaires, 2007.
* Petits effectifs.

► **De plus en plus de salariés parmi les stagiaires**

Depuis la session 2004-2005, les salariés sont plus nombreux à participer aux formations jeunesse et sports de la région (+ 6 points). Cette évolution est particulièrement visible dans les sessions de DEFA et de BAPAAT, où ils sont majoritaires. Les OPCA et les employeurs financent donc davantage ces formations. Les demandeurs d'emploi et les personnes sans activité (souvent des jeunes sortant du système scolaire) semblent rencontrer de nouvelles difficultés pour obtenir le financement de leur formation (moins de places de formation dans le cadre de la commande publique de formation financée par la Région, difficultés administratives...). Dans ce cas, le ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative peut proposer des allègements allant jusqu'à 40 % des frais engagés.

Graphique 8 – Statut des stagiaires à l'entrée en formations jeunesse et sports



Source : ORM – Enquête annuelle du suivi des stagiaires, 2007.

ZOOM SUR LES DEMANDES D'EMPLOI DE L'ANIMATION

Une baisse de la demande d'emploi plus marquée dans les métiers de l'animation

► **Une baisse significative du nombre de demandeurs d'emploi chez les animateurs sur les deux dernières années**

Les catégories de demandeurs d'emploi prises en compte dans l'analyse

Personnes immédiatement disponibles à la recherche d'un emploi :

- catégorie 1 : à durée indéterminée, à temps plein ;
- catégorie 2 : à durée indéterminée, à temps partiel ;
- catégorie 3 : à durée déterminée temporaire ou saisonnier.

DEFM : demandeurs d'emploi de fin de mois.

Méthodologie

Les résultats présentés ci-dessous reposent sur l'observation du nombre de personnes inscrites en tant que demandeur d'emploi dans les métiers d'animateurs généralistes, d'animateurs spécialistes des activités culturelles et techniques et d'animateurs sportifs, à chaque fin de trimestre (entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2007). Ces observations en fin de période donnent une photographie à un moment donné ; elles ne permettent pas d'appréhender les fluctuations des effectifs intervenues tout au long du trimestre. Pour une mesure plus nuancée, une analyse mensuelle de la demande d'emploi sera effectuée dans un prochain semestriel pour approfondir ces premiers résultats.

La baisse du nombre des demandeurs d'emploi positionnés sur les métiers de l'animation, amorcée en 2005, se confirme en 2006 et 2007. Cette tendance a profité, en premier lieu, aux animateurs généralistes (- 25 % sur la période) et, dans une moindre mesure, aux animateurs socioculturels et techniques et aux animateurs sportifs (- 19 % chacun). Cette diminution n'est que de 16 % pour l'ensemble des métiers de la région PACA.

Tableau 3 – Variation trimestrielle de la demande d'emploi d'animateurs (en %)

	Animateurs généralistes	Animateurs socioculturels et techniques	Animateurs sportifs	Tous métiers confondus PACA	Tous métiers confondus France
Entre 4 ^e trimestre 2005 et 4 ^e trimestre 2006	- 12 %	- 9 %	- 7 %	- 7 %	- 10 %
Entre 1 ^{er} trimestre 2006 et 1 ^{er} trimestre 2007	- 14 %	- 10 %	- 11 %	- 9 %	- 11 %
Entre 2 ^e trimestre 2006 et 2 ^e trimestre 2007	- 16 %	- 12 %	- 15 %	- 9 %	- 11 %
Entre 3 ^e trimestre 2006 et 3 ^e trimestre 2007	- 11 %	- 6 %	- 10 %	- 8 %	- 9 %
Nombre de DEFM au 4 ^e trimestre 2005	2 348	1 264	2 543	277 037	3 329 435
Nombre de DEFM au 4 ^e trimestre 2007 (évolution entre 4 ^e trim. 2005 et 4 ^e trim. 2007)	1 759 (- 25 %)	1 025 (- 19 %)	2 065 (- 19 %)	231 740 (- 16 %)	2 696 963 (- 19 %)

Source : DRTEFP, ANPE – DEFM, catégories 1, 2, 3 ; 31 déc. 2005 au 31 déc. 2007 – Traitement ORM.

Note de lecture : entre la fin du quatrième trimestre 2005 et le quatrième trimestre 2006, le nombre de demandeurs d'emploi « animateurs généralistes » a régressé de 11 %.

Voir Pour en savoir plus, page 8.

► **Des activités saisonnières plus marquées dans l'animation...**

Tous métiers confondus, l'évolution trimestrielle du nombre de demandeurs d'emploi met en avant des variations liées à l'activité saisonnière, légèrement plus visibles en PACA qu'au niveau national.

Le secteur de l'animation se caractérise par des évolutions trimestrielles plus marquées, que ce soit dans le cas de la baisse du nombre de demandeurs d'emploi (généralement les 1^{er}, 2^e et 4^e trimestres) ou dans leur augmentation (3^e trimestre).

Ce phénomène s'observe sur toute la période étudiée (2005-2007) mais la temporalité est trop courte pour parler d'un processus cyclique.

► **... notamment chez les animateurs généralistes et les animateurs sportifs**

Au cours de ces deux années, la fin du premier trimestre (31 mars) coïncide avec un recul global du nombre de demandeurs d'emploi animateurs généralistes et sportifs. La demande d'emploi commence à baisser avec, semble-t-il, la reprise des activités de loisirs et de plein air. Cette baisse se confirme à la fin du trimestre suivant (30 juin). Les activités périscolaires se terminent et parallèlement la saison touristique a déjà démarré. C'est une période propice pour trouver un emploi dans l'animation.

Au 30 septembre, les villages-vacances, les centres de vacances et de loisirs se sont vidés avec la rentrée des classes. Les clubs sportifs et culturels n'ont pas réorganisé toutes leurs actions.



C'est apparemment une période plus creuse pour les animateurs généralistes et sportifs. Le 31 décembre souligne la baisse du nombre de demandeurs d'emploi même pour les animateurs spécialistes culturels et techniques, car outre la saison d'hiver qui a démarré avec les vacances de fin d'année, les ateliers des clubs et des centres de loisirs ont repris au cours du trimestre.

► **La demande d'emploi des animateurs spécialistes des activités culturelles et techniques diffère de celle des autres animateurs**

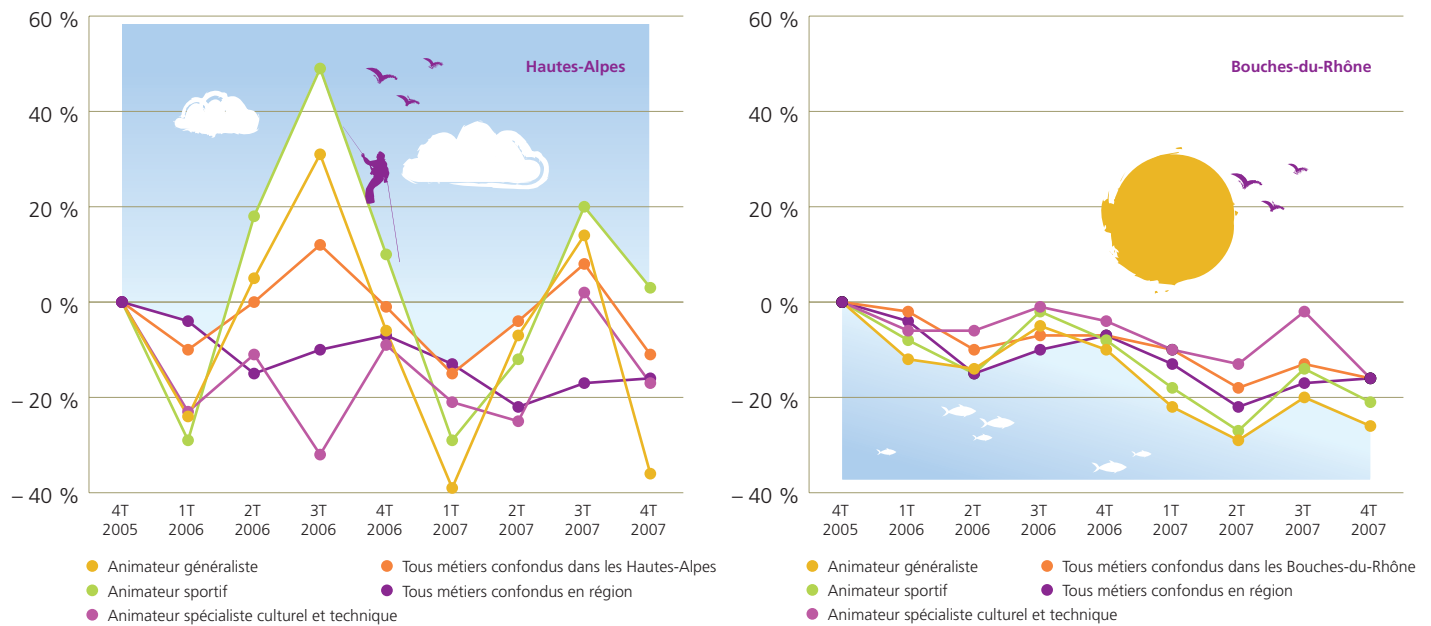
Les variations du nombre d'animateurs spécialistes des activités culturelles et techniques à la recherche d'un emploi sont plus tempérées que celles des autres animateurs. Cela tient en partie aux conditions d'exercice, davantage liées aux politiques de la ville qu'à l'activité touristique de la région. Ce sont globalement des animateurs diplômés du BPJEPS (contrairement aux animateurs généralistes qui n'ont souvent qu'un BAFA ou un BAFD) qui interviennent dans les écoles, dans les ateliers des centres de loisirs. Ils cumulent souvent plusieurs contrats pour pouvoir vivre de leur métier tout au long de l'année.



► **Des réalités différentes selon les départements**

L'observation de la demande d'emploi d'animateurs est similaire dans la plupart des départements de la région, exceptés les territoires alpins qui se démarquent par des évolutions trimestrielles plus chaotiques. La comparaison des Hautes-Alpes et des Bouches-du-Rhône (département le plus proche de la tendance régionale) en est l'illustration.

Graphiques 9 et 10 – Variation de la demande d'emploi de l'animation dans les Hautes-Alpes et les Bouches-du-Rhône



Source : DRTEFP, ANPE – DEFM, catégories 1, 2, 3 ; 31 déc. 2005 au 31 déc. 2007 – Traitement ORM.

Note de lecture : dans les Hautes-Alpes, à la fin du premier trimestre 2006, le nombre de demandeurs d'emploi positionnés sur le métier d'animateur sportif a diminué de 29 % par rapport au quatrième trimestre 2005. Tous métiers confondus du département, il n'a baissé que de 10 %. Dans les Bouches-du-Rhône, à cette même date, la diminution est de 8 %.

Les métiers définis par l'ANPE (code ROME)

23131	Animateurs généralistes de loisirs : ce sont principalement les animateurs et animatrices de centre de loisirs, de club de vacances, de village-vacances, etc. Ils organisent et animent des activités ludiques, artistiques ou manuelles ne comportant pas de technicité particulière, auprès de publics différents (jeunes, adultes, personnes du 3 ^e âge...) dans un but de distraction et de détente.
23132	Animateurs spécialistes des activités culturelles et techniques : ils sont souvent connus sous les appellations d'animateurs et d'animatrices socioculturels, culturels ou de disciplines scientifiques, d'arts plastiques, d'ateliers, de musique, de l'audiovisuel, du spectacle. Ils enseignent, par des activités d'animation, une discipline qui comporte une technicité importante (artistique, culturelle, scientifique), à des publics différents (enfants, adultes, personnes du 3 ^e âge...) dans un objectif de développement personnel.
23133	Animateurs sportifs : communément appelés accompagnateurs et accompagnatrices de tourisme sportif, animateurs et animatrices d'activités physiques pour tous, assistants-animateurs des activités sportives, éducateurs et éducatrices sportifs, entraîneurs sportifs, moniteurs et monitrices de sport en milieu scolaire, etc.

Fin février 2004, dans les activités récréatives, culturelles et sportives des bassins de montagne, 41,6 % des salariés étaient saisonniers.

Source : Insee.

L'évolution de la demande d'emploi en fin de trimestre dans les Hautes-Alpes est soumise à de plus fortes variations que dans les Bouches-du-Rhône. Dans ce département alpin, la baisse des effectifs de demandeurs est surtout à rapprocher de la pleine saison touristique des sports d'hiver, c'est-à-dire aux quatrième et premier trimestres de chaque année. À l'inverse, au 30 juin et au 30 septembre, les animateurs sportifs et généralistes des Hautes-Alpes rencontrent plus de difficultés à trouver un emploi car les activités de montagne (comme, par exemple, la randonnée en moyenne montagne) demandent moins d'encadrement durant l'été. Parallèlement, les animateurs des séjours organisés pour les vacances sont rarement des « locaux ». Ce sont principalement les encadrants habituels des centres sociaux et de loisirs des villes d'où sont originaires les enfants. Dans les Bouches-du-Rhône, la courbe de la demande d'emploi est plus « linéaire », avec une baisse continue excepté au troisième trimestre de chaque année.

Témoignage d'un conseiller de mission locale dans un département alpin.

« Beaucoup de jeunes viennent d'autres départements ou d'autres régions, pour faire la saison touristique. Dès la fin des vacances de février, nous accueillons une bonne partie de ces jeunes dans nos services. Leur souci est de trouver un job qui leur permette de rester sur place. Certains n'ont même pas économisé pour financer le billet de retour, c'est dire leur situation d'urgence. Mais dans nos territoires reculés, nous n'avons pas grand-chose à leur proposer. Les emplois sont rares. Les locaux rencontrent moins de problèmes car ils font fonctionner leurs réseaux qui, dans nos zones de montagne, sont assez actifs. »

Concernant l'encadrement des sports de nature en montagne, il sera intéressant de comprendre les modalités d'insertion, de maintien en emploi et plus particulièrement, le rôle des réseaux (associations, écoles, syndicats, fédérations sportives) dans le parcours professionnel.

Pour en savoir plus

- TCHERNONOG Viviane, *Les Associations en France : Poids, profils et évolutions*, ADDES, novembre 2007.
- TCHERNONOG Viviane, TABARIÉS Muriel, THIÉRY Patrick et HUBERT Amandine, *Le Paysage associatif français*, ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, « Stat-info » n° 07-04, novembre 2007.
- LIAROUTZOS Olivier, *Qualifications au féminin en PACA. Des destins professionnels encore discriminants*, ORM, « Mémo » n° 28, juin 2006.
- DUMORTIER Anne-Sophie, « Chiffres-clés Animation et Sports », n° 2, ORM, juin 2007.
- MELOUX Stéphane, MONCHOIS Xavier, *Caractérisation du travail saisonnier lié à la fréquentation touristique en PACA en 2003*, Insee, Rapport d'étude n° 8, septembre 2006.
- MARTINELLI Daniel, *Plus de 7 000 saisonniers d'hiver de la montagne en PACA*, « Sud Insee l'essentiel » n° 107, juin 2007.



Ce document est téléchargeable sur les sites de l'ORM et de la DRDJS : www.orm-paca.org et www.mjspaca.jeunesse-sports.gouv.fr